

CACES® 490 : GRUES DE CHARGEMENT
(Option télécommande)
Niveau : Initial

Objectifs de la formation :

- A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de manipuler la grue auxiliaire de chargement de véhicule poste fixe avec option télécommande.

Être capable de :

Le ou la candidat(e) doit être capable de :

1 – Connaissances théoriques

- Connaissances générales
- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physiques
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Risques liés à l'utilisation de grue de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérification d'usage des grues de chargement

2 – Savoir-faire pratiques

- Prise de poste et mise en service
- Conduite et manœuvre
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

Option conduite au moyen d'une télécommande

- Vérification et prise de poste
- Manœuvres

Conditions d'admission et d'inscription

Caractéristiques requises

Niveau de recrutement :

- Aucun diplôme préalable requis

ALTOM FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 32800253780

ALTOM FORMATION

ZI La Chapelette – Impasse Henri Becquerel – 80200 PERONNE

Tél. : 03.22.84.53.98 - e-mail : contact@altomformation.fr – Site : www.altom-formation.fr

SAS au capital de 10 000.00 € - N° Siret : 983 216 060 00027 – N° TVA Intra. : 24983216060 - Code NAF : 8559A

- Aucune expérience préalable requise

Public :

- Aux personnes en recherche d'emploi
- Aux personnes en reconversion professionnelle
- Aux salariés en activités amenés à conduire une grue de chargement dans le cadre de leurs fonctions
- Aux personnes déjà actives dans l'emploi et/ou qui souhaite actualiser ou renforcer leurs compétences

Prérequis :

- Compréhension orale et écrite de la langue française
- Être apte médicalement à la conduite
- Être muni des équipements de protection individuelle (casque, gilet jaune et chaussures de sécurité)

INSCRIPTION

- Faire une demande d'inscription par téléphone au 03 22 84 53 98 ou via le site internet d'ALTOM : www.altom-formation.fr
- Transmission des pièces administratives demandées par l'organisme de formation (carte d'identité...)
- Convention signée

ADMISSION

- Pré-test requis (permet de vérifier la compréhension orale et écrite de la langue française)

Contenu de la formation :

1- Connaissances théoriques :

A - Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...),
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...),
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,
- Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur.

B - Technologie des grues de chargement

- Terminologie et caractéristiques générales (hauteurs, flèche, portée, capacité),
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité (limiteur de moment et son asservissement à la configuration de la grue, limiteur de pression, dispositif de contrôle de la position transport de la grue...) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs.

C - Notions élémentaires de physique

- Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées sur les chantiers,
- Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...).

D - Stabilité des grues de chargement

- Identification des conditions d'équilibre de la grue et des facteurs qui influent sur la stabilité,
- Règles de stabilisation des grues de chargement,
- Utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur en fonction des masses à lever.

E - Déplacement des grues de chargement sur site

- Règles relatives à la position de la flèche et des stabilisateurs lors des déplacements (position de transport),
- Règles de signalisation sur site (plan de circulation et consignes propres au chantier,...),
- Règles de bonne pratique en matière d'arrimage des charges (plan d'arrimage, différents types d'arrimage, utilisation de tapis antiglis, norme européenne NF EN 12195-1, vérification régulière de la tension des dispositifs d'arrimage...).

F - Risques liés à l'utilisation des grues de chargement

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :
 - Renversement de la grue de chargement,
 - Heurts de personnes avec la charge,
 - Heurts de personnes avec la grue (en cours de déploiement des stabilisateurs...),
 - Retombée ou renversement de la charge,
 - Risques liés à l'environnement (présence d'autres machines, obstacles divers, déclivité et nature du terrain, lignes électriques, voie de circulation),
 - Risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel...),
 - Risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, absence de visibilité sur les zones de chargement ou de déchargement...),
 - Risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, hydraulique...),
 - Risque de chute de hauteur depuis le plateau du porteur,
 - Le cas échéant, risque de chute de plain-pied du grutier lors de l'utilisation d'une télécommande.

G - Exploitation des grues de chargement

- Opérations interdites (survol de personnes avec une charge, levage de personnel sans équipement spécifique, remplissage d'une benne lorsque celle-ci est suspendue, ...),
- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments),
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...),
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la grue,
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.

H - Accessoires de levage et règles d'élingage

- Choix et utilisation des accessoires de levage (élingues, palonniers, pinces, fourche à palettes...),

ALTOM FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 32800253780

ALTOM FORMATION

ZI La Chapelette – Impasse Henri Becquerel – 80200 PERONNE

Tél. : 03.22.84.53.98 - e-mail : contact@altomformation.fr – Site : www.altom-formation.fr

SAS au capital de 10 000.00 € - N° Siret : 983 216 060 00027 – N° TVA Intra. : 24983216060 - Code NAF : 8559A

- Respect des règles d'élingage pour les opérations usuelles,
- Principales détériorations des accessoires de levage (élingues de tous types, fourche à palettes, manilles...).

I - Vérifications d'usage des grues de chargement

- Principales anomalies concernant :
 - Les flexibles hydrauliques,
 - Le crochet de levage,
 - Le châssis du porteur et la liaison de la grue au châssis,
 - La structure de la grue...

2 - Savoir-faire pratiques

A - Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Mise en configuration d'exploitation (positionnement du porteur, déploiement et mise en appui des stabilisateurs, réglage de l'horizontalité, déploiement de la grue de chargement...),
- Vérification visuelle de l'état de la grue de chargement et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, limiteur de pression...),
- Vérification de la mise en place du balisage de la zone de déchargement,
- Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...),
- Vérification de l'adéquation de la grue aux opérations de levage à réaliser (charge, portée,..).

B - Conduite et manœuvres

- Vérifier le bon élingage d'une charge simple,
- Utiliser différents accessoires de levage : élingues, pinces, fourche à palettes...,
- Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés,
- Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible,
- Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le cas échéant le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401),
- Communiquer par radio,
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge.

C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Replier la grue de chargement en position de transport,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier (niveau hydraulique, graissage...),
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements...

D - Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation...),
- Vérifier les équipements de transmission :
 - Impossibilité de fonctionnement simultané de la télécommande et du poste de conduite principal,
 - Fonctionnement de la télécommande,

- Signification des différents voyants lumineux.
- Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque,
- Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue de chargement.

Option conduite au moyen d'une télécommande

a) Vérification et prise de poste

- Vérifier les équipements de transmission
- Connaître la procédure de prise/transfert de la commande de la grue de chargement
- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande

b) Manœuvres

- Prendre, déplacer en mouvements combinés et déposer la charge 1 à un endroit précis et visible en manœuvrant la grue de chargement au moyen de la télécommande
 - Précision des manœuvres
 - Maîtrise / rattrapage du ballant
- Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en restant hors de la zone de risque

VALIDATION DE L'ÉPREUVE CERTIFIANTE

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

L'épreuve théorique consiste en un test. Le test théorique se déroule dans une limite de temps d'1H00 (mais se déroule généralement en 45 minutes). Les questions sont projetées dans les salles de formation sur un tableau, et les stagiaires disposent d'un temps spécifique pour répondre à chacune d'elles. Les réponses sont ensuite remplies par les stagiaires sur une grille de test sur papier.

Le test théorique comprend 100 questions, chacune notée sur 1 point. Pour chaque question, la note attribuée est de 1 point en cas de réponse correcte ou de 0 point en cas de réponse incorrecte ou insuffisante.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

L'évaluation pratique se déroule sur le matériel et sur un site technique, conformément à la recommandation CACES® 490.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,

- Et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Les épreuves pratiques permettent (en supplément) la délivrance d'une option suivante :

- L'option « conduite au moyen d'une télécommande » pour un CACES®490

La réussite aux épreuves d'une option nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 35/50 à l'ensemble du test,
- Et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- Et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème concerné.

La réussite aux tests est conditionnée à la validation des épreuves théoriques et pratiques, lesquelles sont indissociables. À défaut de validation de l'une ou de l'autre, le test ne peut être considéré comme réussi totalement. Toutefois, lorsque le stagiaire a choisi de se présenter à l'option « conduite au moyen d'une télécommande », cette option fait l'objet d'une évaluation pratique spécifique et distincte de la pratique de base. Si elle a été omise lors du passage du CACES®, il est nécessaire de renouveler ces épreuves pratiques simultanément à celles de l'option souhaitée. Ces épreuves peuvent être réalisées dans un délai de 12 mois après l'obtention du CACES® initial.

En cas d'échec à l'épreuve pratique relative à l'option choisie :

- La validation de la pratique de base reste acquise, sous réserve de sa réussite,
- La réussite à l'épreuve théorique demeure pleinement valable, sous réserve de sa réussite,
- La certification CACES®490 peut être délivrée sans l'option,
- Seule l'option « conduite au moyen d'une télécommande » n'est alors pas attribuée.

Le candidat dispose d'un délai d'un an pour se représenter à l'épreuve non réussie en prenant contact avec le centre de formation initial. Suite à l'obtention d'un premier CACES® (dit CACES® initial) le salarié garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique, ce qui lui permet dans ce délai - sous réserve de présentation du CACES® initial - d'obtenir un CACES® d'une autre catégorie de la même famille d'équipements en passant uniquement la partie pratique du test correspondant à cette catégorie.

A l'issue de la formation :

La réussite aux épreuves permet la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité grues de chargement (CACES®490) avec ou sans option « conduite au moyen d'une télécommande », valable pour une durée de 5 ans. Ce certificat est renouvelable à l'issue de cette période par le suivi d'une formation CACES® niveau recyclage.

Une attestation de fin de formation est systématiquement remise à l'ensemble des stagiaires.

La non-réussite à l'un des deux blocs, théorique ou pratique, entraîne l'échec aux tests. Le candidat devra alors se représenter à l'examen afin d'obtenir sa certification. Cette nouvelle présentation implique une inscription et un paiement supplémentaire conformément aux conditions définies par le centre de formation.

En revanche, en cas d'absence à l'examen, aucun frais supplémentaire n'est appliqué pour la non-présentation

aux épreuves.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- ✓ Conducteur de grue de chargement
- ✓ Livreur-grutier
- ✓ Opérateur de manutention avec grue de chargement
- ✓ Agent de transport / de logistique équipé d'une grue de chargement
- ✓ Emplois dans les secteurs du BTP, des travaux publics, du transport, de la logistique et de la livraison.

PARCOURS POST-CERTIFICATION

- ✓ Evolution vers d'autres CACES®
- ✓ Accès à des formations complémentaires (Travail en hauteur, SST...)

MODALITES DU PARCOURS DE FORMATION :

Durée de la formation : 35 heures (5 jours)

- Selon la / les catégorie(s), durée de la journée de test : jusqu'à 7H.

Date de rentrée et de fin : Selon le calendrier de session de formation

Modalités : Présentiel

Formation individuelle ou collective

Tarif de la formation :

- À partir de 250,00 € HT (Tarif exact sur devis en se rapprochant de l'organisme de formation)

Financement CPF possible.

Les personnes souhaitant s'inscrire à une option peuvent en faire la demande sans frais supplémentaires.

METHODES ET EVALUATIONS PEDAGOGIQUES

Le programme de formation détaillé est remis à chaque stagiaire en amont de la formation.

Les stagiaires sont accompagnés tout au long de leur parcours de formation par l'équipe pédagogique.

La formation est animée par des professionnels expérimentés, formateurs et testeurs certifiés, disposant d'une formation et d'une expérience en lien direct avec le domaine de compétences concerné.

Nos professionnels possèdent les aptitudes pédagogiques nécessaire pour assurer la transmission de

connaissances théoriques et pratiques.

La formation comprend une épreuve théorique évaluée au moyen d'un test réalisé sur papier par le centre de formation, une partie pratique est réalisée sur du matériel et des sites techniques conforme à la recommandation[®]490, en conditions réelles d'utilisation.

Afin de garantir l'objectivité du test, le formateur et l'évaluateur seront systématiquement deux personnes distinctes : celui qui assure la formation n'est pas celui qui réalise l'évaluation.

Nombre de stagiaire par session : 1 minimum

ACCESSIBILITE

- Stationnement gratuit sur le parking d'ALTOM FORMATION
- Localisation à environ 5 minutes du centre-ville de Péronne donc possibilité de se restaurer en extérieur

Pour plus de renseignements, contactez-nous : serviceformation@altomformation.fr ou 03 22 84 53 98



Le centre de formation ALTOM Formation s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées aux handicaps des personnes concernées grâce à un référent handicap, Monsieur BEGLIOMINI Aldo, que vous pouvez contacter au 03 22 84 53 98.